

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2018

Date de convocation :
29 novembre 2018

Date d'affichage :
29 novembre 2018

Nombre de délégués :

En exercice	:	57
Présents	:	38
Pouvoirs	:	04
Absents ou excusés	:	15

Objet :

Décision budgétaire modificative
N°3 Budget Principal

L'an deux mille dix-huit, le quatorze décembre à neuf heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunions de la Cave de Labastide-de-Lévis, sous la présidence de Monsieur Alain ASTIÉ, Président.

Membres présents : MM. ASTIÉ, BERTRAND, TARROUX, Mme BOUSQUET, MM. ALRAN, CABOT, GOURC, AUDARD, TORRIJOS, ICHARD, JOURDE, JONGBLOET, COLLADO, COMENT, DE LAPANOUSE, SANCHEZ, ALGANS, BALARDY, VIVAN, LEMONNIER, AZAIS, GRAN, BIAU, COLOM, SALVETAT, LEROUX, VERNIER, MAYNADIER, REYJAUD, MAURY, MEYSSONNIER, PINEL, BOZZO, PATTE, BUFFEL, DARGEIN-VIDAL, ESQUERRE et MYLONAS formant la majorité des membres en exercice.

Membres ayant donné pouvoir :

- M. FORTANIER a donné pouvoir à M. BIAU
- M. MARIGO a donné pouvoir à M. COLOM
- M. MAHOUX a donné pouvoir à M. REYJAUD,
- M. BIEZUS a donné pouvoir à M. MAYNADIER

Membres excusés : MM. BARROU, ESPITALIER, CHAMAYOU, SOULA, BERTHIER, COMBELLES, GOZE, BENAMAR, FARENC, ESCANDE, LAGASSE, PRADELLES, ESCUDIER, FERNANDEZ, JACQUET.

Le président expose que cette décision modificative n°3 de l'exercice budgétaire 2018 concerne des travaux réalisés dans le cadre de conventions de mandat.

Opérations pour compte de tiers (chapitre 45) :

Section d'investissement

Dépenses :

- Compte 4581057209 ARFONS travaux télécom 3 007,09 €
- Compte 4581123209 LESCURE D'ALBIGEOIS travaux télécom 35 400,00 €
- Compte 4581124209 BRENS LENDREVIE BASSE travaux télécom .. 18 000,00 €

Total.....56 407,09 €

Recettes :

- Compte 4581057209 ARFONS travaux télécom 3 007,09 €
- Compte 4582123209 LESCURE D'ALBIGEOIS travaux télécom 35 400,00 €
- Compte 4581124209 BRENS LENDREVIE BASSE travaux télécom .. 18 000,00 €

Total.....56 407,09 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, **à l'unanimité**, approuve les propositions du Président et décide d'inscrire les dépenses et les recettes ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.
A Albi, 17 décembre 2018

Le Président,



A. ASTIE